



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 25/03/2026

*trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice**

**: 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**Pour : 9**

**Contre : 1**

**Abstentions : 1**

**Présents :** Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,  
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane  
ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès  
BERGERON, Nicolas NEY

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Sylvie COLONNA D'ISTRIA

**Objet : Vente de la Parcelle cadastrée B-1590 - DE\_2026\_036**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 mars 2024, le conseil municipal a mis à la vente la parcelle B-1590 au prix de 129 000 euros.

L'agence Verdon Immobilier a la charge de la vente de ce bien

Mme Isabelle MASSAGGIA fait une proposition d'acquisition au conseil municipal de prix de 99 000 euros soit 91 100 euros net vendeur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la proposition d'achat de Mme Isabelle MASSAGGIA pour la parcelle B-1590 sis 90, montée des Genêts, au prix de 99 000 (quatre-vingt-dix-neuf mille euros) hors frais de notaire et d'acte.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire aboutir cette transaction

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE\_2026\_036-DE

A G E D I

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE\_2026\_036-DE

A G E D I